



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

Rungis PPDC

Quand la CFDT s'en mêle...

La CFDT a été reçue en audience le jeudi 24 février afin d'aborder la situation dans laquelle les collègues du centre exercent leurs métiers.

En effet, depuis quelques temps (...) les agents de Rungis PPDC estiment ne plus travailler dans des conditions normales liées principalement à des usages de langages peu coutumiers employés par le Directeur du centre. L'action de la CFDT vise à faire cesser ces agissements afin que les collègues puissent exercer leur activité dans le respect mutuel !!!!

Des abus, toujours des abus....

Force est de constater que nos différents arguments et exemples concrets, ont pu amener notre Directeur à reconnaître qu'un mal être ambiant s'était installé sur la plateforme ! C'est pourquoi, nos alertes ont contraint le directeur à prendre dans l'urgence 2 décisions :

- de modifier son système de communication vis-à-vis de tous les agents, l'arrêt des écarts de langage qui ont pu exister.
- La mise en place d'une commission de dialogue sociale interne à l'établissement permettant aux représentants locaux du personnel d'évaluer et faire cesser tous les dysfonctionnements existants. Elle se tiendra environ 1 fois par mois.

Pour la CFDT, cette commission doit permettre de débattre de tous les projets mais aussi de tous les sujets touchant de près ou de loin nos conditions de travail. Nous avons la garantie que cette instance ne servirait pas à sanctionner les acteurs par leurs remontés. Le directeur du centre, nous a confirmé son intention de vouloir retrouver la confiance de tous les agents du centre... A suivre !!!

La CFDT combattra toutes les formes de discrimination que pourraient subir une partie du personnel. Sans changements, la CFDT prendra ses responsabilités et saisira toutes les instances compétentes.

L'exemplarité venant du haut, gageons que ses paroles seront suivies d'effets.

Cette bilatérale aura également permis d'échanger sur quelques situations individuelles d'agents ayant occupés des fonctions sans en avoir été validé par le grade ! A ce sujet, le directeur s'est engagé à saisir les services RH de la direction afin de trouver une solution pour les régulariser.

Plus nombreux, plus forts, je me syndique à la CFDT

Salariés protégés = Salariés respectés